



**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 12 octobre 2021

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 12 octobre 2021
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 5/2021 de la Municipalité du 24 août 2021
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

Article 1 - l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles dans une limite maximale de CHF 50'000.- ;

Article 2 l'autorisation générale d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales ;

Article 3 l'autorisation de plaider ;

Article 4 l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et extraordinaires dans la limite maximale de CHF 50'000.- par cas.

Ainsi délibéré en séance du 12 octobre 2021

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan